



Communes de St Bonnet de Mure et St Laurent de Mure

EXTRAIT du PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
du CONSEIL SYNDICAL du 27 JUN 2012

L'An Deux Mille Douze, le Vingt Sept Juin, à Dix Neuf Heures, le Conseil Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard BEGUIN.

Etaient présents : Monsieur BEGUIN, Monsieur ROUX, Monsieur JOURDAIN, Mme BARET,
Mme MIQUET, Monsieur DENISSIEUX, Monsieur EVANGELISTA,
Monsieur GELIN, Monsieur LAFONT, Monsieur PARTRAT.

Absents excusés : Mme NICOLAS, Monsieur CAILLET ROUSSET

Monsieur PARTRAT présente un pouvoir de Mme GUICHERD

Monsieur DENISSIEUX présente un pouvoir de Monsieur FIORINI

Objet : Considérant qu'afin de regrouper les frais d'étude et l'exécution des travaux de rénovation des courts de tennis, il convient de modifier les inscriptions budgétaires comme suit :
DM 1 Elles sont sans incidence sur l'équilibre général du budget 2012.

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Dépenses d'investissement		
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales		
Art 21318-411		70 €
Recettes d'investissement		
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales		
Art 2135-01		70 €

Après délibération, à l'unanimité
Le Conseil Syndical

- **APPROUVE** la modification de la DM 1

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS
ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM Certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au Représentant de l'Etat et au Comptable du Trésor Public.

Fait à St Laurent de Mure, le 28 juin 2012.

Le Président

Bernard BEGUIN.

